

DE VILLE
EN VILLE

Collecte de sang

SAINT-JEAN-D'ILLAC Une collecte est organisée par l'Établissement français du sang (EFS) ce jeudi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 45 à 19 h 15, à l'espace Simone-Villeneuve, 40, avenue du Las. Pour prendre rendez-vous, se connecter sur le site mon-rdv-don-sang.efs.sante.fr

Vœux du maire

MARTIGNAS-SUR-JALLE Les traditionnels vœux du maire à la population ne pourront pas se tenir à la salle Gérard-Philippe comme initialement prévu. Pour pallier cette annulation, Jérôme Pescina propose aux habitants d'échanger en sa compagnie durant un Facebook Live organisé depuis la nouvelle bibliothèque, ce jeudi dès 18 h 30. Ceux qui le souhaitent peuvent envoyer leurs questions au maire, sur le thème de leur choix. Il répondra également aux questions posées durant le direct. Contact : communication@ville-martignas.fr

Vœux du député
Loïc Prud'homme

BÈGLES Au vu des conditions sanitaires, le député de la circonscription Loïc Prud'homme présentera ses vœux en ligne jeudi 28 janvier (page Facebook et son site). En attendant, il continue de rencontrer les habitants lors de la distribution de son journal de mandat.

Annulation des
spectacles de janvier

PESSAC Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement, la Ville de annule tous les spectacles programmés jusqu'au 31 janvier inclus. Renseignements et informations pour les modalités de remboursement auprès du Kiosque culture & tourisme (05 57 93 65 40, kiosque@mairie-pessac.fr ou sur www.pessac.fr).

Portes ouvertes
à la résidence Ovélia

MÉRIGNAC La résidence senior Les Jardins de Saint-Augustin organise des journées portes ouvertes du 28 au 30 janvier, en appliquant un protocole d'hygiène renforcé : accueil uniquement sur rendez-vous, port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'entrée de la résidence, respect de la distanciation, marquage au sol, nombre de participants limité. Ovélia met également à disposition une plateforme de visites virtuelles pour découvrir ses structures à distance. Site de réservation : <https://go.ovelia.fr/jpo-janv2021>

Jeu concours avec
les commerçants

MÉRIGNAC À l'occasion des soldes, l'Association des boutiques du centre de Mérignac organise un jeu concours jusqu'au 16 février. Toute personne majeur, ou mineur accompagné d'un responsable légal, peut participer en s'inscrivant sur la page Facebook de l'association. Chaque semaine, un tirage au sort déterminera trois gagnants qui devront récupérer leur lot chez le commerçant concerné. Facebook : association des boutiques du centre de Mérignac.

LÉOGNAN

La commune se mobilise
contre une antenne relais

La société Bouygues Telecom, associée à Cellnex, a déposé une demande de déclaration préalable pour la construction d'une antenne relais de téléphonie mobile. Situé au 33, avenue de Cestas, à l'entrée du bourg, ce projet est composé d'une structure métallique de type poutre treillis d'une hauteur de plus de 38 mètres.

Si le maire Laurent Barban affirme ne pas être réticent par principe au déploiement du réseau, la forte hauteur l'a interpellé. Aussi architecte, il note que cet axe « de grande valeur paysagère, bordé de vignes et de forêt, permet une vue dégagée sur le clocher de l'église Saint-Martin et sur les abords du bourg ». Il a saisi le service étatique Architecte de bâtiments de France qui a rendu un avis sans appel en date du 21 juillet 2020 : « Ce projet vient de manière irrémédiable porter atteinte à un espace à forte dominante naturelle ». Il préconise une réflexion quant à son intégration au paysage naturel et à la conservation du cône de vue vers l'église sous peine « d'altérer la mise en valeur des lieux ».

Sanctions financières

Forte de ces arguments, alors que le PLU (plan local d'urbanisme) privilégie les constructions en R+1, la commune s'est opposée à la demande de Bouygues. Ses représentants ont été reçus par le maire et son adjointe à la transition écologique et à l'environnement Véronique Perpignaa-Goulard afin d'étudier d'autres options d'implantations ou de proposer une réduction de la hauteur au niveau des arbres existants.

La société a répliqué en attaquant la décision de la commune.



Laurent Barban et Véronique Perpignaa-Goulard proche du terrain qui pourrait héberger l'antenne. PHOTO N. D.

Le tribunal administratif, en vertu de la loi Elan (qui octroie des procédures d'exception aux opérateurs de téléphonie), a confirmé la société dans sa demande. La commune doit s'exécuter, sous peine de lourdes sanctions financières (800 euros par jour calendaire à compter du mois de juin).

Le maire qui « doit faire un choix avec une seule case à cocher » tente d'actionner tous les leviers à sa disposition : contact avec le propriétaire du terrain – qui n'habite pas Léognan – afin de le sensibiliser et réunion avec les riverains et Bouygues. L'avocat de la Ville reste aussi mobilisé.

Véronique Perpignaa regrette que le travail de valorisation mené autour du Lac Bleu et de l'Eau Blanche, dont la source est proche, soit « gâché » par cette implantation. Les riverains tentent de se mobiliser en formant un collectif. L'un d'eux affirme « prendre l'annonce de plein fouet ». Il s'inquiète de la perte de valeur des biens mais surtout des risques sanitaires. Le collectif aura pour but d'informer les autres riverains et de constituer un ultime rempart.

« Des contraintes strictes »

De son côté, Bouygues télécom rappelle que ses ingénieurs ont

étudié les possibilités d'implantation et que ce lieu doit, pour assurer une couverture optimale, répondre à des contraintes radios strictes.

L'opérateur assure qu'aucune alternative n'a été avancée par la municipalité et avoir fait des propositions : reculer l'antenne, la peindre... Enfin, la hauteur « de 36 mètres » a pour objectif « d'apporter une couverture aujourd'hui quasi inexistante ». Bouygues ajoute qu'il pourrait s'associer à une table ronde « si cette réunion a pour objectif d'être constructive ».

Nadia Derbikh

PESSAC

La collecte des déchets verts élargie

« Des années 2014 à 2020, la collecte des déchets verts avait lieu de mars à juin et de septembre à décembre inclus. En raison d'une demande régulièrement réitérée par de nombreux Pessacais, on a décidé de rajouter, dès cette année en 2021, deux collectes supplémentaires : en février et en juillet. L'an prochain, en 2022, on ajoutera le mois de janvier... », déclare Jérémie Landreau, adjoint en charge de la transition écologique, énergétique et de la biodiversité.

950 tonnes par an

Toutes les informations complémentaires figurent sur le livret distribué auprès des 8 700 foyers utilisateurs inscrits, sur un potentiel de 15 000 foyers disposant d'un jardin à Pessac. Cela représente, sur une année, 950 tonnes de déchets verts collectés et recyclés. La Ville est à l'origine de la mise en place de ce



La taille des arbustes et des haies réclame un travail régulier toute l'année. PHOTO M. S.-L.

service gratuit. À ce jour pour des raisons diverses, peu de communes de la Métropole y ont souscrit. Sont considérés comme dé-

chets verts les résidus d'origine végétale résultant des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts : tonte, feuilles, déchets flo-

raux et branchages. Une fois collectés, ils sont valorisés en compost (engrais naturel) dans la filière de recyclage par Bordeaux Métropole.

Nombre de Pessacais se demandent pourquoi les services de la Ville ne gardent pas les déchets verts pour leurs propres besoins, en utilisant du mulch végétal (paillage ou compost). « On le fait déjà avec les tontes et branchages broyés issus des espaces verts municipaux. Nous n'avons nul autre besoin en la matière », explique Jérémie Landreau.

À noter, le compostage peut aussi être réalisé à la maison, pour un usage personnel. Pour cela, une distribution de composteurs (comprenant des conseils d'utilisation) a lieu deux fois par an.

Michel Soulé-Limendoux

Renseignements : 05 57 93 65 59
etdechets.verts@mairie-pessac.fr